

Prévention des incendies, tous concernés



[Je suis](#)

[Je veux](#)

[Accès direct](#)



[Parent](#)



[JEUNE / Etudiant](#)



[Senior](#)



[Professionnels et associations](#)



[Nouveaux Lunellois](#)

[Touriste](#)



[Allô](#)

[M. le maire](#)

[Consulter le programme des vacances](#)



[M'inscrire sur
les listes électorales](#)



[Passeport ou carte d'identité](#)

[Effectuer une inscription scolaire](#)



[Consulter les offres d'emploi de la Ville de Lunel](#)



[Grands Projets
du mandat](#)



[Portail
familles](#)



[Portail des](#)

[associations](#)



[Stationnement](#)



[Enquêtes
& consultations](#)



[Salle des
marchés publics](#)

[Facebook](#)

[Twitter](#)

[Youtube](#)



Les derniers départ de feux dans l'Hérault et le Gard nous ont tragiquement rappelé l'importance de prévenir les départs d'incendies.

En période estivale 20% des départs de feux en forêt sont causés par des travaux de professionnels ou de particuliers, soyons tous vigilants

Canicule, sécheresse, vent... toutes les conditions sont malheureusement réunies pour qu'une simple étincelle suffise à embraser le paysage, menaçant par la suite les habitations et détruisant tout sur son passage.

Prévenir les incendies, ça nous concerne tous !

Depuis le 16 Juin et jusqu'au 30 septembre 2022 la réglementation sur l'usage de matériels ou d'engins de travaux est réglementé en fonction du niveau de "Vigilance incendie de forêt" et s'applique à toute personne physique ou morale.

Sont notamment concernés :

- **les travaux mécaniques agricoles ;**
- **les travaux mécaniques de terrassement ;**
- **les travaux mécaniques forestiers et d'entretien des espaces verts/naturels/bords de voirie nécessitant l'usage de matériel thermique portatif (débroussailleuse, tronçonneuse...), gyrobroyeur forestier, épareuse, etc ;**
- **les travaux en extérieur nécessitant l'usage de matériel de découpe, soudure, abrasion, chalumeau, tronçonneuse, meuleuse, disqueuse, groupe électrogène...**

FEUX DE FORÊT

LES PRÉVENIR ET S'EN PROTÉGER

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS

#attentionfeuxdeforet

attention-feux-foret.gouv.fr



Selon le niveau appliqué, la mise en œuvre peut se traduire par la précaution d'usage, l'imposition de plages horaires pour utilisation, l'obligation de la mise en place d'un dispositif de prévention et d'extinction, **ou encore la totale interdiction de ces usages/travaux.** Pour connaître le niveau de vigilance appliqué selon votre emplacement, vous pouvez

consultez la carte mise à votre disposition par la Préfecture de l'Hérault (voir bloc ci-dessous *Informations – Niveau de Vigilance incendie de forêt*).

Informations – Niveau de Vigilance incendie de forêt

La Préfecture de l'Hérault a mis en place une carte actualisée quotidiennement pour vous tenir informer du niveau de vigilance instauré ainsi que des conséquences et réglementations qui en découle. Pour consulter la carte [cliquez ici](#).

L'objectif de la mise en place de cette réglementation est de faire évoluer les comportements afin de réduire drastiquement le nombre d'incendies d'origine accidentelle, en particulier ceux liés au travaux qu'ils soient réalisés par des particuliers ou des professionnels.

Pour plus d'informations sur la réglementation en vigueur dans le département, rendez-vous sur le site internet de la [Préfecture de l'Hérault](#).